

Commune de Montagny

Mai 2026 – N° 24

Sommaire :

L'Edito du Syndic	1
Communications officielles	2
Horaires de L'Administration communale	3
Conseil communal	4-5
Ordures ménagères, papier et cartons	6
Recensement de la population	6
Recensement des chiens	7
Police des constructions	8-9
Fête de la musique	10
Santé en période de canicule	11
Abbaye Militaire	12-13
FSG Montagny	14
Passeport vacances	15
Paroisse	16-17
Montajoie	18-20
Les Concerts de Grandson	21
Accueil de jour	21
Réseau Santé Nord Broye	22-23
Infos diverses	24

L'Edito du Syndic

Chères Montaniacoises, chers Montaniacois,

Avec la belle saison, vous aurez l'occasion de profiter de votre jardin et d'y passer de bons moments, durant les longues soirées. Evitez donc les conflits de voisinage en modérant le bruit ; la compréhension mutuelle et un peu de souplesse, parfois, valent beaucoup mieux que des guerres intestines !

Malheureusement, les excès fréquents ou répétés (telles les vociférations) conduisent à devoir imposer des règles et à sanctionner.

Ainsi, il sera interdit de faire du bruit dans le parc de la Maison de Commune dès 21h.30.

La Commune a toujours veillé à avoir un certain soin et à fleurir le centre ; malheureusement, et malgré le nombre de poubelles, l'on doit hélas constater que des personnes n'ont aucun respect en laissant traîner leurs déchets, à la suite d'un pique-nique improvisé ou d'un simple passage sur un parking. Tout ceci est fort dommage.

Le savoir vivre et le savoir être semblent hélas se perdre. Il arrive que de nouveaux habitants ou des gens de passage ne répondent pas même au « bonjour ou au bonsoir » ! Nous ne vivons pourtant pas dans une mégalopole totalement froide et impersonnelle. Certains diraient : « Les temps changent » ! Mais tout de même, voici un vrai délitement de notre société et de ses valeurs. Espérons une nouvelle prise de conscience !

Mon mandat échéant à fin juin, après plus d'une quarantaine d'années au service de la collectivité publique, dont près d'un quart de siècle à la Municipalité et seize ans à la Syndicature de Montagny, je tiens à remercier très vivement toutes celles et tous ceux qui m'ont fait part de leur soutien et de leur affection.

Que de dossiers, que de réalisations, que d'énergie, que de congés pris pour la défense des intérêts publics ! Il y aurait tant à raconter !

Toute ma gratitude va à, M. le Municipal Jean-François Ballif, en charge de la police des constructions, pour tout le travail accompli ; ce dernier termine également son mandat à fin juin.

Après nous, de gros et importants dossiers devront être bouclés à satisfaction et de nouveaux verront le jour au fil du temps.

Bon vent à Montagny !

Avec mes meilleurs messages,

Frédéric R. Rohner, syndic

Communications officielles

Elections municipales 2026 - Législature 2026 – 2031

Félicitations aux élus

Syndic : M. Pierre-Alain Lunardi
Municipale : Mme Corinne Baltar
Municipaux : M. Jean-Marc Cochet
M. Pascal Tétaz
M. Eric Stoll

Nous leur souhaitons beaucoup de réussite et d'épanouissement dans leurs nouvelles fonctions dès le 1^{er} juillet 2026, ainsi qu'à tous les conseillers communaux.

Nouvelles collaboratrices au sein de l'Administration communale

Nous souhaitons la bienvenue à

Mme Daphné Grandjean

Nouvelle responsable de la police des constructions dès le 1^{er} mai 2026

Contact : police.constructions@montagny.ch – T. 024 447 21 75

Mme Marylène Bocherens

Nouvelle boursière dès le 1^{er} mai 2026

Contact : boursiere@montagny.ch – T. 024 447 21 73

Parking souterrain de la Maison de Commune

Depuis le 1^{er} février 2025, il est possible de louer une place de parc numérotée. Les demandes se font auprès de l'Administration communale, par courriel, à contact@montagny.ch, en précisant votre numéro d'immatriculation et la place souhaitée (voiture ou motorcycle).

- Une place numérotée pour les automobiles : CHF 100.00 par mois
- Une place numérotée pour les motos : CHF 300.00 par année



Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site Internet de la Commune ou à disposition au guichet de l'Administration communale.

Horaires de l'Administration communale

Durant la période estivale
du lundi 29 juin 2026 au vendredi 25 septembre 2026

↳ Le guichet sera ouvert
les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h45



↳ Le guichet sera fermé
Les mardis soir de 18h à 19h



Exceptions

↳ Le guichet sera ouvert
le mardi soir 18 août 2026 de 18h à 19h
et le mardi soir 15 septembre 2026 de 18h à 19h

↳ Le guichet sera fermé
Le lundi du Jeûne 21 septembre de 8h30 à 11h45

↳ **Réouverture normale**
dès le lundi 28 septembre 2026

Le service de la Voirie est à votre disposition **en cas d'urgence uniquement,**
service de piquet 078 911 57 57



Conseil communal

Extraits de procès-verbaux

Séance du 15 décembre 2025

Présidence : Mme Corinne Baltar, Présidente

Présents : 21 membres



Dans sa séance le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Adopté le **préavis n° 32/25** relatif au budget de fonctionnement pour 2026 avec **CHF 5'768'997.00** aux charges et **CHF 5'613'180.00** aux revenus, ce qui laisse apparaître une perte de **CHF 155'817.00**.
- Adopté le **préavis n° 33/25** relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.
- Adopté une résolution demandant à la Municipalité de préparer un projet de règlement ainsi qu'un préavis, donnant la base légale pour une éventuelle installation de vidéosurveillance au sein du village.

Séance du 9 février 2026

Présidence : Mme Corinne Baltar, présidente

Présents : 20 membres

Dans sa séance le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon a :

- Adopté le **préavis n° 34/26** relatif à la Route du Bey et au carrefour dans le cadre de l'Accès Nord du projet d'agglomération (PM01). Levée des oppositions et crédit d'étude de **CHF 50'000.00**.
- Adopté le **préavis n° 35/26** relatif à la demande de crédit de **CHF 75'000.00** pour la réalisation du second des trois projets de mise à niveau de l'éclairage public.
- A procédé à des élections complémentaires :

Vice-Président : **M. Olivier Perret**

Commission de recours : **Mme Dominga Leuenberger**
Suppléant : **M. Michel Wanner**

Cette commission se compose dès lors de **M. Claude Wütrich, M. Jean-Claude Deriaz, Mme Dominga Leuenberger** et suppléant, **M. Michel Wanner**.

Les prochaines séances de l'année 2026 auront lieu aux dates suivantes :



- **Le lundi 22 juin** – Préavis relatifs aux comptes et rapport de gestion de l'année 2025
- **Le lundi 26 octobre** – Préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2027
- **Le lundi 21 décembre** - Préavis relatif au budget de fonctionnement 2027

Conseil communal

Liste des membres du bureau et des commissions du Conseil communal Législature 2026-2031 - Année 2026-2027 (nouvelle législature)

Bureau

Président	:	M. Claude Wüthrich
Vice-Président	:	M. Olivier Perret
Scrutateurs	:	M. Christophe Martin M. Cyril Jeanneret
Scrutateurs-suppléants	:	M. John Cochet M. Valentin Steiner
Secrétaire	:	Mme Laureline Müller

Commission de gestion	:	M. Frédéric Stoll M. Christophe Martin M. Michel Wanner M. Jean-François Garcia
Suppléants	:	M. John Cochet M. Jean-Claude Deriaz

Commission de recours	:	M. Jean-Claude Deriaz M. Michel Wanner M. Jérôme Burnat
Suppléant	:	M. Yvan Richardet

Conseil communal - Législature 2026-2031

Membres

1. M. Leo Baltar
2. M. Nicola Baltar
3. M. François Candaux
4. M. Dominique Canna
5. Mme Lucie Cottens
6. Mme Eurydice Dubugnon
7. M. Xavier Favre
8. M. Marcel Halter
9. Mme Dominga Leuenberger
10. M. Simon Lopez
11. M. Philippe Meylan
12. Mme Jacinthe Teahua

Membres Suppléants

1. M. Christian Stoll
2. Mme Patricia Erb
3. Mme Elodie Perret
4. M. Pascal Iuliano
5. Mme Caroline Beney
6. Mme Anne-Marie Forchelet
7. Mme Christine Gaudard
8. Mme Sylvie Helou
9. M. Jordan Cochet
10. M. Jean-Sébastien Cottens

Ordures ménagères, papier et cartons

Les ordures ménagères triées et mises dans des sacs taxés « trier c'est valoriser » sont ramassées devant les habitations en bordure des axes routiers, toutes les semaines,

- **Le jeudi matin dès 8h00**

(En cas de jour férié, le ramassage est effectué le jour avant, soit le mercredi)



Le ramassage du papier, solidement fixé par paquet, est effectué une fois par mois,

- **Le dernier mercredi du mois dès 7h00**

(Pas de collecte durant les fêtes de fin d'année)



Point de collecte sous le pavillon scolaire (Chemin de Cotty)

Autorisé :

Verres, PET, habits, piles, alu fer-blanc, huiles usées, capsules en aluminium.

Interdit :

Papier et carton



et graisse de coco



Population au 31 décembre 2025

La population résidante était de **768** habitants, dont :

- **639** personnes de nationalité suisse
dont **516** adultes et **123** jeunes de moins de 18 ans
- **129** personnes de nationalités étrangères (**23** nationalités différentes)
dont 110 adultes et 19 jeunes de moins de 18 ans



Naissances en 2025

La Commune a enregistré **9** naissances, dont :

- **5** filles
- **4** garçons

Grandir en toute sécurité **OUUPS** Une offre du BPA pour une enfance en sécurité

Lien Internet : <https://ouups.ch/fr>

Recensement des chiens

En application de la Loi sur la police des chiens (LPolC) du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, de son Règlement d'application (RPolC) ainsi que du Règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC), la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'Administration communale :

- a. les chiens acquis ou reçus en 2025
- b. les chiens vendus ou donnés au cours de l'année 2025
- c. tout changement d'adresse
- d. la mort de son animal

Toute acquisition de chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours et les naissances dans les 90 jours à l'Office de la population par le propriétaire, au moyen d'une attestation d'identification ou le carnet de vaccination. Le formulaire d'annonce est disponible sur le site internet de la Commune : www.montagny.ch/formalites.php

Identification

Chaque chien doit porter un collier ou une médaille indiquant le nom et les coordonnées du détenteur. Dans le Canton de Vaud, tous les chiens doivent être identifiés, depuis le 1^{er} octobre 2002, par une puce électronique posée par un vétérinaire et doivent être enregistrés dans la banque de données AMICUS.

Chiens égarés

Tout détenteur ayant égaré un chien doit l'annoncer sans délai à la police ou à la fourrière cantonale.



En cette période printanière de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

L'obligation de tenir les chiens en laisse s'applique toute l'année dans les sites de protection de la faune et la majorité des réserves naturelles du canton.

Du 16 juillet au 31 mars, il est possible de promener son chien sans laisse obligatoire sur les chemins de campagne, en forêt, à condition que le maître soit parfaitement en contrôle de l'animal et dans les espaces de liberté pour les chiens.

Pour plus d'informations : www.vd.ch/bonnes-pratiques-nature

Police des constructions

Vous souhaitez effectuer des rénovations, poser des panneaux solaires ou abattre un arbre ?

La police des constructions est là pour vous renseigner sur les différentes procédures à suivre en conformité avec le règlement communal et la législation cantonale.

Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 LATC).

Dans ce cadre-là, la police des constructions s'occupe de :

- Traiter les demandes relatives à la pose de procédés de réclame (enseignes, bâches, totems, drapeaux, panneaux etc. à contenu publicitaire).
- Analyser, contrôler et suivre les dossiers des demandes de permis de construire (selon le règlement communal et la législation cantonale ou fédérale).
- Gérer les procédures de mise à l'enquête.
- Délivrer les permis d'habiter ou d'utiliser.
- Traiter les demandes d'installations de panneaux solaires, de PAC, de cabane de jardin, d'abattage d'arbres ou d'autres procédures dispensées d'enquêtes.
- Contribuer au suivi des statistiques communales et cantonales en matière de construction.

Taille des haies

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou les élaguer aux distances légales. Aucune végétation ne doit empiéter sur le domaine public.

Plantations voisines de routes ou du domaine public

Selon les articles 8, 9 et 10 RLrou, les dispositions suivantes doivent être prises concernant la végétation avoisinant les routes ou le domaine public :

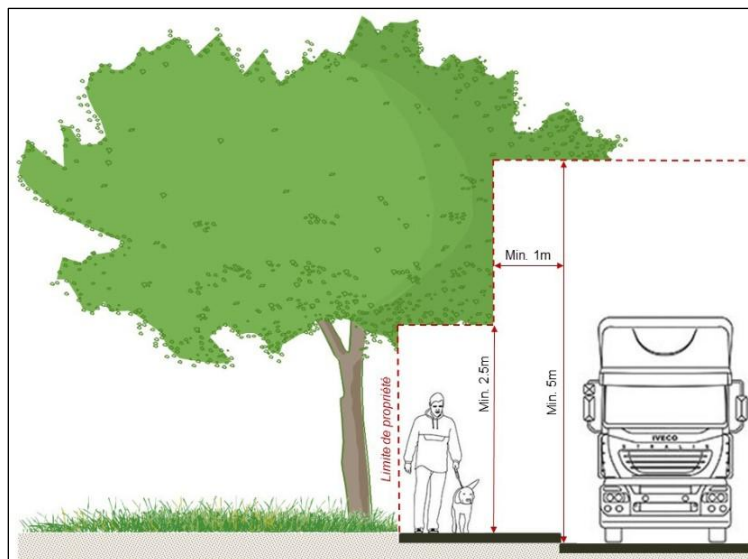
- Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, ni gêner la circulation et l'entretien.
- En général, les hauteurs maximales admissibles en bord de chaussée sont de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas. Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.
- Les haies ne peuvent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

Police des constructions

- Au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur
- Au bord des trottoirs : à 2,50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les dispositions concernant les distances et les élagages peuvent être visualisées au moyen du schéma que vous trouverez ci-après :



Pour toutes les situations impliquant des haies, arbres ou végétations diverses séparant deux propriétaires voisins, seules les dispositions du Code rural et foncier sont applicables.

La nouvelle loi sur l'énergie (LVLEne) a été adoptée le 3 février 2026 par le Grand Conseil. Elle pourrait entrer en vigueur en janvier 2027.

Il s'agit d'une importante révision légale qui permettra d'accélérer la transition énergétique vaudoise et renforcer significativement l'autonomie énergétique du canton, qui importe actuellement plus de 80% de son énergie. La nouvelle loi concrétise ainsi les objectifs que le Conseil d'Etat s'est fixés dans le cadre du Plan climat et de son Programme de législature, notamment la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Voici les nouvelles exigences clés en Suisse :

- **Chauffages** : Interdiction ou remplacement progressif des chauffages fossiles en fin de vie, remplacés par des solutions renouvelables (pompes à chaleur, bois).
- **Bâtiments** : Assainissement des bâtiments énergivores (classes F et G) d'ici 2042.
- **Solaire** : Installation obligatoire de panneaux solaires photovoltaïques sur les nouvelles constructions et lors de la rénovation de toitures.
- **Normes** : Réduction du seuil de consommation énergétique des bâtiments (ex : indice de dépenses de chaleur).



Concert, apéritif, restauration

Place du village | 21 juin
Apéritif offert dès 18h
Début du concert 18h30

Fête de la MUSIQUE



Grillades et boissons tout au long de la soirée

Vous êtes cordialement invité-e-s à venir
nombreux-ses à cette manifestation

Nordsband et Orchestre des Jeunes du Nord vaudois

Santé en période de canicule

En période de canicule, le canton de Vaud recommande de boire régulièrement, de rester au frais, de fermer fenêtres et volets le jour, et de prendre des nouvelles des personnes vulnérables. Les fortes chaleurs augmentent les risques de déshydratation, de crampes et de coups de chaleur.

Conseils de santé essentiels (Vaud) :

- **Hydratation** : Boire au moins 1,5 à 2 litres d'eau par jour, sans attendre d'avoir soif. Éviter alcool, café et boissons très sucrées.
- **Fraîcheur** : Fermer volets et fenêtres la journée, aérer tôt le matin ou la nuit. Prendre des douches ou bains frais.
- **Protection** : Éviter les efforts physiques intenses entre 11h et 16h. Porter des vêtements légers et un couvre-chef.
- **Alimentation** : Manger léger et en plus petites quantités, privilégier les fruits et légumes riches en eau.

Personnes à risque (vulnérables) :

- Personnes âgées, nourrissons, enfants en bas âge, femmes enceintes et personnes atteintes de maladies chroniques.
- Les CMS vaudois déploient un plan d'action spécifique (visites, appels) pour ces personnes.

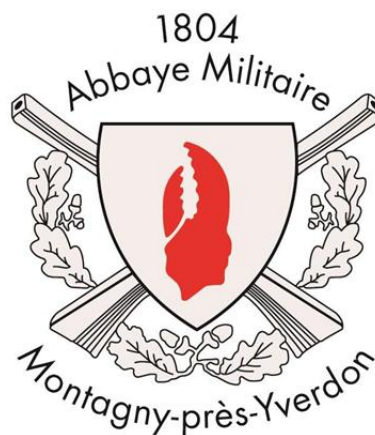
En cas d'urgence :

- Appeler le médecin traitant ou le numéro gratuit de la permanence santé : 0848 133 133.
- En cas de coup de chaleur (fièvre, peau chaude/sèche, confusion), appeler le 144.

Suivez les prévisions via MétéoSuisse et les recommandations de l'État de Vaud sur monplanclimat.vd.ch.



Abbaye Militaire



Tradition incontournable de notre village, l'Abbaye fait son retour en 2026 dans une édition spéciale !

Samedi 13 juin 2026

Une édition particulière... mais toujours aussi conviviale !

Cette année, notre Abbaye vous propose une formule sur une journée, dans un esprit de transition avant le grand retour d'une fête complète sur tout un week-end en 2027 — avec, en ligne de mire, le 225^{ème} anniversaire de notre société en 2029.

L'essentiel reste le même : le plaisir de se retrouver. Au programme : les incontournables tirs au stand de Chamblon, des animations pour les enfants à la Grande salle de Montagny et de nombreux moments pour profiter pleinement de la journée.

Le tir des jeunes sera également organisé à Chamblon durant la journée. Ces tirs sont encadrés par des moniteurs et gratuits pour toutes celles et ceux qui voudront découvrir le tir.

Le repas officiel aura lieu le samedi à midi au stand de Chamblon avec langue ou suprême de poulet. Des grillades vous seront proposées le soir à la Grande salle. Que vous soyez tireur ou non, habitant du village ou simplement de passage, chacun est le bienvenu pour vivre cette édition 2026.

Pour prolonger la fête, en fin d'après-midi, les plus jeunes pourront s'amuser sur un château gonflable et différents jeux à la Grande salle. Le bar sera également ouvert en fin de journée, avant la remise des prix puis le concert de Brice dans la soirée.

Nous nous réjouissons de vous voir nombreux pour faire de cette édition spéciale une belle réussite et continuer à faire vivre cette tradition.

Plus d'infos sur www.abbayemontagny.ch

Nous sommes encore à la recherche de bénévoles pour le bon déroulement de la fête. N'hésitez pas à contacter Ken Compondu au 079 265 22 27.

Abbaye Militaire - Programme de la fête du 13 juin 2026

7h30	Déjeuner au stand de tir à Chamblon
8h30	Appel, levée du drapeau et intervention de la pasteure
9h30 – 12h	Tirs à Chamblon et tirs des jeunes
12h – 13h30	Repas traditionnel : vol-au-vent aux champignons, langue de bœuf ou suprême de poulet, riz et légumes. Dessert : coupe citron au limoncello Animation musicale par « Haeme Ulrich » à l'accordéon <u>Ouvert à tous - repas sur inscription</u>
13h30 – 16h30	Suite et fin des tirs à Chamblon
Dès 16h	Château gonflable pour les enfants à la Grande salle Ouverture du bar
Dès 18h	Grillades à la Grande salle
Dès 21h	Concert de Brice
22h	Proclamation des résultats et couronnement des Rois



FSG Montagny

La FSG Montagny t'ouvre ses portes !

Tu as envie de bouger, de faire de nouvelles rencontres et de partager de bons moments dans une ambiance conviviale ? Que tu sois enfant, jeune ou adulte, la FSG Montagny accueille avec plaisir de nouveaux élèves motivés à découvrir la gymnastique et les activités sportives.

Nous recherchons également des monitrices et moniteurs prêts à transmettre leur énergie, accompagner les groupes et participer activement à la vie de la société. Aucune expérience particulière n'est nécessaire : l'envie de s'investir, de partager et de faire vivre le sport dans notre commune suffit.

Rejoins-nous pour découvrir une société dynamique, familiale et pleine de bonne humeur. La FSG Montagny se réjouit de t'accueillir !



info@fsg-montagny.ch



Personnes de contact :

Charlène Magistretti : T. 078 951 42 16
Sarah Compondu : T. 079 268 68 37

Passeport vacances

Partenariat sur les activités proposées aux enfants et aux jeunes en 2026

La mission du service JECOS consiste à promouvoir la qualité de vie et la cohésion sociale en créant des conditions favorables à l'épanouissement et à l'intégration de tous.

Contact

Service jeunesse et cohésion sociale (JECOS)
Rue de Neuchâtel 2
1400 Yverdon-les-Bains

T. 024 423 60 28
Courriel jecos@ylb.ch



Lundi au vendredi
07h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le Passeport Jeunes Été s'adresse aux jeunes entre 11 à 17 ans révolus. Durant toutes les vacances d'été il permet d'accéder à une trentaine d'activités telles que le Jumpark, la piscine, l'escalade, le cinéma, le karting, le badminton ou encore le paddle. Les habitant-es des communes partenaires pourront accéder à cette prestation au prix de CHF 45.00.

Le Passeport Jeunes Automne, destiné aux jeunes de 11 à 17 ans, permet d'accéder librement, durant l'entier des vacances d'octobre, à une quinzaine d'activités telles que la piscine, la patinoire, le cinéma, le karting ou le badminton. Les habitant-es des communes partenaires pourront accéder à cette prestation au prix de CHF 25.00.

Les centres aérés ont lieu du lundi au vendredi durant les vacances scolaires d'été. L'inscription se fait à la journée et un programme d'activités riche et varié est proposé aux enfants ; celles-ci peuvent être ludiques, sportives, créatives ou encore culinaires.

Les centres aérés sont destinés **aux enfants de 4 à 10 ans révolus** et se déroulent au refuge de la Cure d'Air et à la cabane scout de la Roselière.

Tarif journalier par enfant CHF 64.00.

Du lundi 29 juin au vendredi 14 août 2026.



Paroisse

Enfance et jeunesse

Un camp régional est proposé pour les enfants (6-12 ans) du 28 juin au 3 juillet, au chalet « La Serment » aux Hauts-Geneveys, sous le titre « Mille éclats d'espérance ». Prix : CHF 150.00 par enfant. Renseignements : Christophe Collaud, pasteur – T. 079 279 48 34.

Et du 9 au 14 août, pour les 7-14 ans, il y aura cette année les KidsGames. « Main dans la main » : une semaine d'activités sportives et ludiques vécue de manière œcuménique, se déroulant en journée uniquement, au Centre sportif régional « Borné Nau » à Grandson. Prix : CHF 70.00 pour le 1^{er} enfant, CHF 60.00 pour le 2^e enfant. Renseignements : Thomas Keller, pasteur, T. 077 529 74 71 - www.kidsgames.ch

Vers mi-août, les familles inscrites au contrôle des habitants comme « réformées », recevront un courrier avec les informations concernant les activités proposées par la paroisse pour les enfants et les jeunes. A Montagny, de septembre à début avril, il y a des rencontres organisées pour les enfants scolarisés jusqu'à la 6^eH, ainsi que des rencontres pour les enfants scolarisés en 7^e & 8^eH. Pour les jeunes scolarisés en 9^e & 10^eH, ce sont des activités à vivre avec les autres jeunes de la région Nord vaudoise qui sont proposées. Pour la préparation aux Rameaux, pour les 11^eH, des rencontres régionales sont organisées et animées notamment par Anne-Christine Rapin.

Toutes les informations concernant les activités Enfance et Jeunesse se trouvent sur le site internet de la Région Nord vaudois : eerv.ch/region/nord-vaudois/activites

Pour les adultes

Environ un culte par mois est organisé à l'église de Montagny, en alternance avec les trois autres églises de la paroisse (Chamblon, Champvent et Method). En été, les cultes sont à 9h en juillet et à 10h30 en août, ils sont tous suivis d'un apéritif... quelle que soit l'heure. A signaler également : un temps de ressourcement spirituel « Prière de Taizé » est proposé à l'église de Chamblon, le 1^{er} jeudi du mois (sauf en juillet et août), de 19h15 à 19h45.

Dates à agender

- **Dimanche 31 mai** « culte pour tous » au refuge de Valeyres-sous-Montagny, à 10h30, animé musicalement par Cédric Pillard à l'accordéon. Apéritif, puis repas où chacun prend avec lui quelque chose à griller (grill à disposition), ainsi qu'une salade et un dessert à partager. Ne pas oublier de prendre son assiette et ses couverts.
- **Mercredi 1^{er} juillet dès 14h** « jeux pour tous » jeunes et moins jeunes au refuge de Suscévaz. Les enfants et petits-enfants sont les bienvenus pour cette activité qui se veut intergénérationnelle. Un goûter clôt ce moment de convivialité.

- **Mercredi 12 août** course d'une journée « Tout le monde à bord ! », avec café-croissant au Mont d'Orzeires, repas à bord du train « Le Coni'Fer » et retour par le littoral neuchâtelois, avec dégustation au Caveau de Cortailod. Prix : CHF ~95.00 tout compris. Renseignements et inscriptions jusqu'au 29 juillet : Anne-Christine Rapin ou sur le site internet de la paroisse.

Vous avez des questions, ou l'envie d'une visite, d'un temps d'échange et de partage, ou d'une Sainte-Cène à domicile, là aussi, n'hésitez pas à appeler la pasteure !

Anne-Christine Rapin, T. 021 331 56 47 – N. 076 429 35 47

Et visitez le site internet de la paroisse : eerv.ch/montagny-champvent

ACR – 07.05.2026



Culte au refuge de Valeyres, 25.05.2025

Eglise de Montagny



Reflets des activités de Montajoie pour la période décembre 2025 – avril 2026

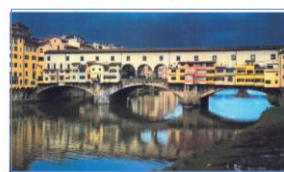
5 décembre 2025 :

Participation à l'illumination de l'étoile de l'église. Une météo clémente et une bonne participation des familles.



11 février 2026 :

Présentation des photos sur Florence et Orvieto par Anne-Marie et Emilio Zanotti au local de l'Ancien collège. Une vingtaine de personnes se sont laissées transporter par le magnifique montage audiovisuel présenté.



22 janvier et 26 février :

Atelier de danses folk



19 février 2026 :

Repas concocté par Thomas Hermannsdorfer nous proposant un voyage culinaire au coeur du Bade-Wurtemberg. Ce menu gastronomique raffiné et ses spécialités typiques ont ravi les papilles des 30 convives présents



Activités régulières ou à venir

Les marches :

Tous les mardis à 8h30, départ de la place du village pour environ 2h de marche, suivie par un café au local. Ouvert à toute personne intéressée.



Les balades très tranquilles : Tous les mardis à 14h30, départ du parking pour une petite sortie. Actuellement 3 participantes ; il reste 1 place dans la voiture d'Anne-Marie.

Les cafés du jeudi matin : ceux-ci ont lieu entre 9h et 11h. Actuellement au local de l'Ancien Collège. En juillet et août si la météo le permet, ils auront lieu au jardin du chemin des Corbes. Bienvenue à tous !

Les mercredis après-midi jeux : les dates fixées sont les **13 et 20 mai, 3 et 17 juin**, ainsi que le **1^{er} juillet**. Ils ont lieu à partir de **14h30**. Bon à savoir : un groupe de joueurs de cartes s'est formé.



Le jardin du chemin des Corbes : si celui-ci nous ravit par ces jolies floraisons, il demande régulièrement de l'entretien. Toute aide serait la bienvenue ; nous manquons actuellement de forces vives pour son entretien et celui du mobilier qui se détériore !!



Le mercredi 27 mai à midi : repas préparé par Montajoie. Au menu : rôti de porc sauce champignons, riz, salades, glace avec coulis de fruits. Si les bulletins d'inscription sont d'abord envoyés aux membres de Montajoie, en fonction des places disponibles, tout un chacun est le bienvenu.



Le lundi 15 juin à 15h : L'assemblée générale qui sera suivie du « Groupe habitants » ; séance où sont agendées les différentes activités de Montajoie.

Personnes de contact :

Marc-Olivier Burdet : T. 079 221 87 09, mail molbu@hispeed.ch ou

Anne-Marie Forchelet : T. 076 532 51 15, mail a-m.forchelet@jfo.ch

Premier concert de la saison musicale 2026-2027

Dimanche 8 novembre 2026 - Chœur Novantiqua de Sion

Direction Sylvain Jaccard

« *Ex Tenebris Lux* » (de l'Obscurité à la Lumière)

Temple Saint Jean-Baptiste de Grandson - 17 h



Réservation possible dès septembre

Entrée : CHF 30.00 / AVS CHF 25.00 / Etudiant·e·s et apprenti·e·s CHF 10.00 / Gratuit jusqu'à 16 ans.

Informations et réservations : www.concertsdegrandson.net / T. 079 893 81 09



Accueil familial de jour (AFJ) Séance publique



Date : Jeudi 4 juin 2026
Heure : 19h30 - 21h00
Lieu : Grande salle la Poméranne, Pomy
Apéro dinatoire offert

Envie d'en savoir
plus ? →



Envie de mieux connaître l'AFJ ?

Participez à notre séance publique dédiée à ce mode d'accueil essentiel.

Un moment d'information et d'échange pour découvrir un accueil de proximité, humain et essentiel.

Contact : familial@aras.vd.ch





Le Dossier Electronique du Patient en bref

Le dossier électronique du patient (DEP) est votre dossier de santé en ligne sur la plateforme Cara, gratuit, hautement sécurisé et qui vous appartient. Il contient vos documents de santé et permet, avec votre autorisation, aux professionnels de la santé de consulter les données médicales qui sont pertinentes pour votre traitement. L'objectif est de rendre votre prise en charge plus efficace et plus sûre.

Les documents peuvent y être déposés et consultés :

- par vous-même ou votre représentant
- par les professionnelles et professionnels de santé que vous avez autorisés.

Il peut s'agir par exemple de votre rapport de sortie de l'hôpital ou d'un autre rapport médical, de votre carnet de vaccination, de la liste de vos médicaments, de résultats de laboratoire ou de vos directives anticipées.

Quelques notions clé :

- **Disponibilité** : lors d'une consultation ou toute autre occasion, vos informations de santé sont accessibles facilement aux personnes que vous aurez choisies.
- **Propriété** : vous êtes et resterez toujours propriétaire de ce dossier et des données qu'il contient.
- **Confidentialité** : vous décidez quels professionnels de santé peuvent accéder à vos données et quel type de document peut être consulté. Les assureurs maladies, les employeurs ou encore l'État n'ont aucun accès aux données.
- **Sécurité** : l'accès aux données est totalement sécurisé et régi par la loi. L'accès à votre DEP se fait via un identifiant numérique qui augmente encore la sécurité : le canton de Vaud met à disposition de ses habitants la VaudID-santé.

Réseau Santé Nord Broye
En Chamard 55a
1442 Montagny-près-Yverdon
T. 024 424 11 00 – dep@rsnb.ch
www.rsnb.ch

Cara
Route de la Corniche 3a
1066 Epalinges
T. 021 566 84 51
www.cara.ch



Le Dossier Électronique du Patient (DEP) reste en vigueur et évoluera vers le Dossier Électronique de Santé (DES)

Suite à l'annonce du Conseil fédéral du 5 novembre 2025, il est important de savoir que **le Dossier Électronique du Patient (DEP) n'est pas abandonné**. Il restera pleinement valable jusqu'à son évolution vers le futur Dossier Électronique de Santé (DES), prévu à l'horizon 2030.

Ce qui ne change pas aujourd'hui

- Le DEP continue de fonctionner normalement.
- Vos données restent accessibles et en sécurité.
- Plus de 120'000 patient·e·s en Suisse, dont 45'000 en Suisse romande, utilisent déjà le DEP pour consulter, stocker et partager leurs documents de santé.

Le projet du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose une révision de la Loi sur le Dossier Électronique du Patient (LDEP) afin de créer la nouvelle Loi sur le Dossier Électronique de Santé (LDSan). Cette mise à jour vise à simplifier l'utilisation du dossier électronique, et à en faciliter l'adoption dans l'ensemble de la Suisse.

Ce que cela signifie pour vous

- Aucune action n'est requise de votre part.
- Vos données seront automatiquement transférées dans le futur DES dès qu'il sera disponible.

Le DEP demeure un outil sûr, utile et essentiel pour gérer vos informations de santé. De plus, CARA (association qui gère le DEP) a mis en ligne une **nouvelle plateforme depuis le mois de décembre 2026**.

Pour fixer rendez-vous

T. 024 424 11 00

ou scannez le QR-code →





Commune de Montagny

Guichet

Administration communale
Grand'Rue 3
1442 Montagny-près-Yverdon

Lu-me-je-ve 8h30-11h45

* **Ma** 18h-19h

* excepté vacances scolaires

Adresse postale

Administration communale
Case postale 41
1440 Montagny-Chamard

Boîte aux lettres destinée aux votations

Administration communale
Chemin du Clos Lucens 1
1442 Montagny-près-Yverdon

Contact

T. 024 447 21 71

Lu-me-je-ve 8h30-11h45

* **Ma** 18h-19h

* excepté vacances scolaires

contact@montagny.ch

www.montagny.ch

Pilier public

Nous vous rappelons que le pilier public situé au centre du village, au bâtiment de la Voirie, constitue le seul support destiné à l'affichage des communications officielles des Autorités et de l'Administration communale.

Jours fériés officiels 2026

- **1^{er} août (samedi)** : Fête nationale suisse
- **21 septembre (lundi)** : Lundi du Jeûne
- **25 décembre (vendredi)** : Noël

Points de collecte au village

Sous le pavillon scolaire (Chemin de Cotty)

Verres, PET, habits, piles, alu fer-blanc, huiles usées, capsules en aluminium.

Déchetterie verte sur le Crêt

Dépôt uniquement de déchets verts et compostables

Zone village

Ramassage des ordures ménagères tous les jeudis matin dès 8h00.
Ramassage du papier/carton le dernier mercredi du mois dès 7h00, excepté au mois de décembre.

Déchetterie intercommunale des Tuileries de Grandson et de son troc, à proximité des terrains de foot

Lien Internet :

www.grandson.ch/infos-pratiques/environnement/dechets-et-recyclage/

